

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 17 décembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/13/07/BVer.-

ORDRE DU JOUR :

7. Rue de Namur – Emprises – Expropriation pour cause d'utilité publique – Approbation provisoire.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la loi organique du 17 avril 1835 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu la loi du 27 mai 1870 portant simplification des formalités administratives en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Attendu qu'il est absolument nécessaire pour aménager des trottoirs permettant le passage normal et sécurisé des piétons dans le cadre des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de Namur à Mont-Sainte-Aldegonde ;

Vu le plan des emprises, le tableau des emprises et les conventions conclues avec les propriétaires des terrains visés par l'expropriation ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité ;

- D'approuver provisoirement le plan d'expropriation et le tableau des emprises.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,